



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87

Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snnafao.com>

Paris, le 15 décembre 2010

RETRAITE ICNA

La nouvelle loi « retraites » qui a été imposée par le gouvernement concerne tous les secteurs d'activité tant dans la fonction publique que dans le privé.

Une réflexion de l'impact de la nouvelle loi sur les retraites ICNA a été lancée suite aux engagements pris par le ministère le 4 octobre 2010.

Le mandat et l'organisation des travaux seront validés lors du CTP DGAC du 6 janvier 2011. L'administration a proposé 3 réflexions :

- **Un état des lieux** : FO a demandé que soit très clairement explicité l'impact de la récente loi modifiant les retraites sur le statut ICNA.
- **Un GT « sécurité, aptitudes médicale et cognitive »** qui étudiera l'impact de l'évolution des âges de départ en retraite.
- **Un GT « Carrière »** qui posera la question de la gestion de carrière des ICNA en fonction des évolutions du départ en retraite.

Calendrier : Janvier 2011 à l'été 2011.

A l'issue des travaux une synthèse sera présentée à la rentrée 2011.

Un groupe de suivi sera créé pour présenter l'avancement des travaux aux personnels.

FO a :

- rappelé sa volonté d'informer les personnels qui, avec la succession de lois concernant les retraites, ont peu d'informations fiables,
- fait préciser que la réflexion se fera dans le cadre de la fonction publique de l'Etat et que toute modification statutaire devra être présentée dans les CTP DGAC et Ministériel,
- demandé la présence d'experts médicaux (absent lors de la réunion de lancement),
- posé la question de l'évolution du taux de remplacement lors du départ en retraite.

FO a également demandé qu'une étude retraite soit lancée pour l'ensemble des corps de la DGAC mais visiblement la DGAC n'a aucune volonté de le faire.